

**LIMITE DE SALURE DES EAUX (LSE)**

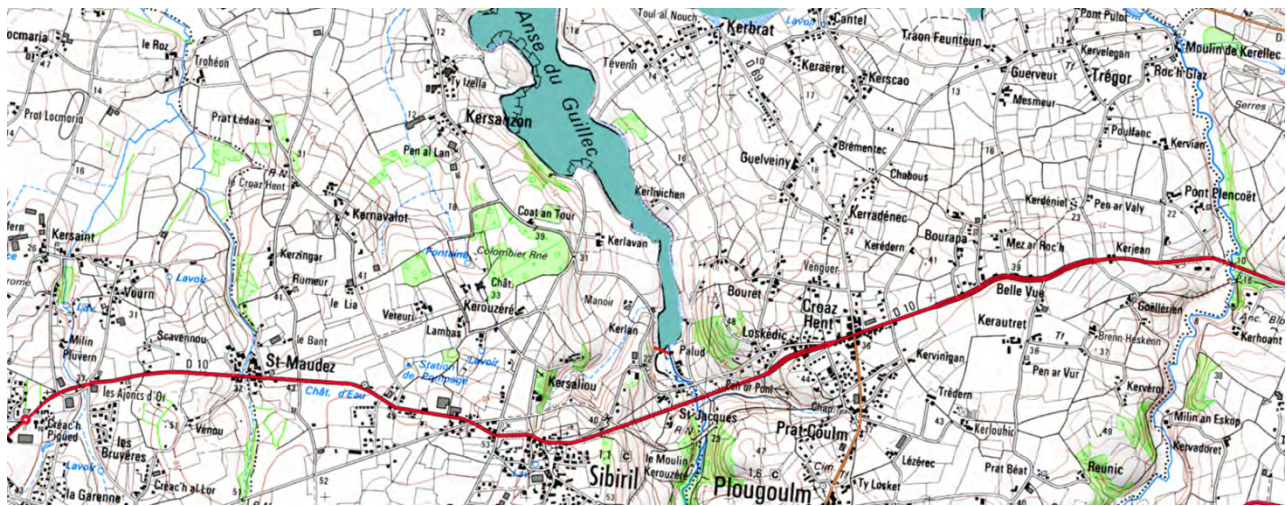
**LE GUILLEC**

Département du FINISTERE (29) / Commune de PLOUGOULM (29250)

Texte juridique de référence : Décret n° 2014-1608 du 26 décembre 2014

Limite	Observations
Moulin de la Palud	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Lieu-dit « Palud » mentionné sur le Scan Littoral. Présence probable d'un moulin à proximité (le Scan 25 de l'IGN mentionne un ancien moulin un peu plus en aval). Positionnement confirmé par la DDTM 29 qui a procédé à des investigations complémentaires (cf. page 2) confirmant le positionnement du moulin de la Palud. Reproduction à l'identique de la donnée SIG transmise par la DDTM29.</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en rouge sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : DDTM 29 (Mars 2017)



*Extrait cadastre Napoléonien (1847)*